



Si ce mail ne s'affiche pas correctement, retrouvez-le en PJ



## MOUVEMENT 2019

### Compte rendu du GT CAPD du 3 juillet 2019

**Ce GT CAPD a duré de 10h30 à 19h30 !**  
 Il a permis d'aborder les points suivants :

- 1/ Affectation des collègues victimes de la carte scolaire du 3 juillet 2019
- 2/ Affectation des collègues brigades à temps partiel
- 3/ Affectation des TRS sur leurs zones respectives
- 4/ 2ème tour des directeurs
- 5/ Affectation des collègues sans poste, mis à disposition des circonscriptions
- 6/ Points sur les litiges de la phase principale du mouvement

Vous trouvez, ci-dessous, un rapide compte rendu de cette instance.

Tous les points n'ont pu être traités et feront l'objet d'une réunion de travail supplémentaire **ce jeudi 4 juillet à 9h**, avant la validation de l'ensemble des opérations du mouvement lors de la CAPD, toujours maintenue à ce jour au jeudi 4 juillet après midi.

Les collègues concernés par ces différents points ont déjà été ou seront prévenus individuellement de leurs résultats par les délégués du personnel SNUDI FO.

#### 1/ Affectation des collègues victimes de la carte scolaire

Liste des mesures prises par la CTSD carte scolaire du 3 juillet et mesures de repli

Ecole	Collègue touché par la mesure	Replié vers...
EM Les Granettes-Aix	Poste de stagiaire	
EE Joseph Roumanille-Aix	ARD SAN	EE Pierre Gilles de Genes Aix
EM Jeanne Geraud-Arles	ACC FAN	EE H. Wallon Arles
EE J. Jaurès Chateauneuf	LLO DEL	EE Foesser Chateauneuf
EM J. Ferry Sausset	REY COR	EM Paul Di Lorto Martigues
EE Ortollan Istres	BEL BAR	EE J. Auriol Istres
EM Ortollan Istres	MOU MAR	EM Maurice Guoin Istres
EE Clos de la Roche Istres	COL FAB	EE Maurice Guoin Istres
EE Jean Rostand Istres	GAL BER	EE Edouard Vaillant Istres
EM Cadière Marignane	BON CAR	TRS EM Hélène BOUCHER Marignane
	MOR DEL	EM Honoré Carbonnel Marignane
EM St André Barnier MARS 15ème	MOC DOR	Brigade circo 15
EE St Loup Chantepedrix 10ème	KHA AUR	EE St Loup Castel Joli 10ème
EE Les Néréides 11ème	FAU FIO	EE Pont de Vivaux Saccoman 10ème
EE Vincent Leblanc 2ème	TOU MAR	EP Bugeaud 3ème
EE Rose Frais Vallon Sud	AZZ HIN	EE Les Olives 13ème
EE Valmante 9ème	BEL JUL	EM Cabot Allée des Pins-Poste vacant
EE St Charles 2 3ème	VAI ANN	EE Bugeaud 3ème

L'affectation se fait à titre définitif, avec conservation des points de bonification. L'année suivante, le collègue peut participer au mouvement avec une priorité d'affectation pour revenir sur son poste ou obtenir une autre école « choisie » dans la commune/arrondissement ou zone limitrophe.

Si vous êtes concernés par cette mesure de repli et que vous avez besoin d'informations complémentaires, contactez le syndicat !

#### 2/ Affectation des brigades à temps partiel

Conformément à la circulaire temps partiel et au memento mouvement, les titulaires remplaçants ne peuvent exercer à temps partiel. FO conteste cette particularité car dans d'autres départements, le temps partiel et le poste de brigade ne sont pas incompatibles.

L'affectation des brigades à TP s'est faite en même temps que les TRS, sur des fractions vacantes dans la circonscription où est nommée la brigade.

Si vous êtes concernés par cette mesure et que vous avez besoin d'informations complémentaires, contactez le syndicat !

#### 3/ Affectation des TRS

Les TRS (et les ex-TDep) sont affectés sur les fractions de postes, dans chaque circonscription. Conformément à vos demandes que nous avons relayées, le Secrétaire Général a accepté le principe de prendre en compte les vœux des TRS au-delà de ceux proposés pour la circonscription, dans la zone géographique de l'arrondissement ou de la commune, de manière à pouvoir récupérer la priorité sur le poste fractionné occupé cette année (pour les TDep ou les TRS qui exercent en Education prioritaire). De nombreux collègues ont ainsi pu obtenir un de leurs premiers vœux.

Les délégués du personnels doivent encore valider demain 2 circonscriptions marseillaises (Madrague et St Charles) ainsi que toutes les circonscriptions hors Marseille.

Si vous êtes concernés par les affectations déjà effectuées, vous pouvez obtenir votre résultat officiel (avant CAPD) en contactant le syndicat.

#### 4/ 2ème tour des directeurs

Suite à cet appel d'offre, 7 directions sur les 45 offertes ont été pourvues. D'autres candidatures non valides ont été écartées (pas de liste d'aptitude, pas de participation au mouvement sur des postes de direction...). Ces affectations sont à titre définitif. Pour les directions restées vacantes, un interim devra être trouvé parmi l'équipe. Le volontaire sera exonéré du passage devant la commission pour obtenir la liste d'aptitude et la priorité absolue pour obtenir la direction à titre définitive sera activée.

Si vous êtes concernés, vous pouvez obtenir votre résultat officiel (avant CAPD) en contactant le syndicat.

EM Bonneveine Marseille 8ème -3 classes	JER FLO
EM Auberge Neuve Peypin-4 classes	HAR SAR
EE Jacques Prévert-La Penne/Huveaune-5 classes	MIC THO
EM Jacqueline Auriol Istres-5 classes	GAR ANA
EE Chanterelle Marseille-6 classes	SIG CEC
EE Nelson Mandela-Gignac 6 classes	TCH AUD
EM Fiolle Falque Marseille 7 classes	ASP AUR

#### 5/ Affectation des MAD

240 collègues avec des barèmes de 3 à 0.333 n'ont pas réussi à obtenir des postes via l'écran 1, 2 ou via la phase balayette (vœu 999). Une partie de ces collègues seront mis en « attente » sur une circonscription jusqu'à ce qu'un poste se libère. C'est l'IEN qui déterminera les affectations au fur et à mesure de la découverte de ces postes. L'autre partie sera réaffectée à la place de collègues ayant eu gain de cause dans leur recours gracieux sur les vœux non choisis 999. L'objectif de l'Administration étant de mettre un maître devant 1 classe d'ici le 5 juillet.

Si vous êtes concernés, vous pouvez obtenir votre résultat officiel (avant CAPD) en contactant le syndicat.

#### 6/ Points sur les litiges de la phase principale du mouvement

140 collègues ont été affectés sur des vœux 999, imposés par la machine, en dehors des vœux du 1er écran et du MUG 2ème écran. Le SNUDI FO a défendu les dossiers des collègues en sa possession et le SG a accepté de revoir 65 situations, en tenant compte du fort éloignement et du barème.

Le SNUDI FO continuera à défendre les dossiers de réaffectation pour qu'aucun collègue ne soit lésé par cette situation.

Si vous êtes concernés, vous pouvez obtenir votre résultat officiel (avant CAPD) en contactant le syndicat.

Par ailleurs, les « litiges mouvement » (oubli de points, erreur de priorité) n'ont pas pu être abordés lors de ce GT. Le SNUDI FO interviendra demain pour obtenir des réparations/compensations si l'erreur incombe aux services.



#### INEAT/EXEAT

Le SG signale que tous les exeat sont désormais acceptés. A ce jour, 13 collègues ont leur promesse d'exeat ET d'ineat et sont en instance de départ. Cette décision accélèrera sans doute d'autres départs des Bouches du Rhône.

A contrario, compte tenu du surnombre en ressource humaine, les ineat dans les Bouches du Rhône ne seront accordés que sur situation exceptionnelle, validée par le Recteur.

Le SG indique également que tout désistement de stagiaire en cours de formation ne sera pas compensé par une ouverture de la liste complémentaire...

Le SNUDI FO dénonce ces décisions qui ont pour but de faire des économies afin de limiter les coûts de la masse salariale, alors que des classes ont fermé, que des collègues se sont vus refuser des temps partiel...

### Pour tout renseignement ou problème...

PERMANENCE téléphonique au **07.62.54.13.13**

et par mail à [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

Contactez vos délégués du personnel SNUDI FO 13

Laurence ROUVIERE - 06.27.02.14.16  
 Sandra LOPEZ - 06.27.34.73.17  
 Franck NEFF - 07.62.54.13.13  
 Jean-Philippe BLONDEL - 06.81.60.64.35  
 Muriel LE CORRE - 06.86.93.58.32  
 Luc SALAVILLE- 06.61.14.39.19



### Syndiquez-vous au SNUDI FO 13 pour 2019

En profitant de la cotisation aménagée « demi-année scolaire » (juin à décembre), uniquement pour les nouveaux syndiqués qui souhaitent adhérer cette année

Bulletin d'adhésion (milieu d'année) à télécharger >>ICI<<

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (autant de mois restants en 2019). Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficié du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP LOR a signé avec la MACIF.

Toutes les informations à suivre sur notre site pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat

Un renseignement ? Une question ? Contactez-nous !

